

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège André-Grasset

Septembre 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège André-Grasset s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège André-Grasset, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 5 octobre 1998. Un Comité d'experts dirigé par une commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 24 et 25 février 1999². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, les coordonnateurs des programmes de DEC, des professeurs³ de la formation générale ainsi qu'une vingtaine d'élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège André-Grasset et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le Comité visiteur était composé de : M. André Carrier, professeur de Philosophie, Cégep de Lévis-Lauzon et coordonnateur du Comité des enseignants et enseignantes de Philosophie; M. Reynald Deraspe, directeur, Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine; M. Paul-André Quintin, professeur, Département de philosophie, UQTR. M^{me} Louise Chené, commissaire, présidait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'élèves de 2^e année.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège André-Grasset, situé à Montréal, est un collège privé reconnu aux fins de subventions depuis 1970. D'abord dirigé par des Sulpiciens, il est passé à une direction laïque en 1994. Il offre cinq programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC); tous sont des programmes préuniversitaires. En 1996-1997, son effectif à l'enseignement ordinaire se chiffrait à 1 060 élèves. De 775 à 978 élèves, selon les disciplines, ont suivi au moins un cours de formation générale. Vingt-trois professeurs ont donné des cours dans les disciplines de la formation générale commune et propre : huit en Langue d'enseignement et littérature (Français), six en Philosophie, cinq en Langue seconde (Anglais) et quatre en Éducation physique.

Après son passage à une direction laïque, le Collège a actualisé son énoncé de mission, puis a élaboré un projet éducatif, centré sur la réussite scolaire et sur le développement de la personne dans sa globalité; ce dernier a été adopté en 1997.

La séquence des cours de la formation générale correspond à celle prévue par les devis ministériels. Par ailleurs, il n'y a pas de groupes homogènes en formation générale propre.

Les cours de la formation générale complémentaire sont offerts dans les cinq domaines définis par le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC). En outre, les élèves peuvent, quel que soit leur programme, suivre un cours complémentaire dans le champ disciplinaire des *Sciences de la religion*.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Comité d'autoévaluation se composait d'un professeur de chacune des quatre disciplines de la formation générale commune, du directeur des études et de l'adjointe à la Direction des études. Cette dernière a présidé le comité et coordonné les opérations. Les départements et les professeurs concernés ainsi que les professionnels responsables du suivi et de l'encadrement des élèves, du registrariat et de l'informatique ont apporté toute la collaboration voulue au comité d'autoévaluation. Celui-ci s'est réuni à seize reprises.

Un questionnaire – celui de la Commission, mais enrichi de plusieurs questions – a été administré aux diplômés des trimestres d'automne 1996, d'hiver 1997 et d'été 1997, et aux finissants du trimestre d'automne 1997. Sur les 453 élèves rejoints, quelque 29 % ont rempli et renvoyé le questionnaire. Par ailleurs, les professeurs de la formation générale commune, propre et complémentaire ont été consultés sur les activités de perfectionnement et de recherche ainsi que sur les structures de gestion et les moyens de communication. Ils l'ont été de deux manières : directement par les professeurs du comité d'autoévaluation lors de journées pédagogiques, puis par un questionnaire; environ les trois quarts des professeurs contactés ont répondu au questionnaire. Quant aux professeurs de la formation spécifique, ils connaissaient le processus d'autoévaluation et certains y ont été associés.

Le Collège a retenu, pour l'évaluation de la formation générale, tous les plans de cours de Français, de Philosophie et des deux domaines de la formation complémentaire choisis par la Commission. Pour l'Anglais, il a utilisé tous les plans de cours, sauf ceux des cours du niveau transitoire. Il a procédé par échantillonnage pour l'Éducation physique : choix de neuf plans de cours représentatifs des trois ensembles, parmi les quinze plans de cours élaborés dans cette discipline. Le nombre total de plans de cours ainsi obtenus s'élève à trente.

La démarche d'évaluation a été rigoureuse. Plusieurs volets ont fait l'objet d'une analyse très poussée, notamment : les méthodes pédagogiques, les travaux requis des élèves et leur contribution à l'atteinte des objectifs et des standards, les modes et instruments d'évaluation des apprentissages. Le rapport qui en a résulté s'avère solidement structuré, complet et transparent. Il a suscité l'adhésion de l'ensemble des professeurs, si bien que des changements sont intervenus entre la fin de l'autoévaluation et la visite d'évaluation. De plus, les actions envisagées dans le rapport ont donné lieu à un Plan d'action, endossé par les professeurs, qui a été déposé lors de la visite.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations ou des suggestions susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Le projet éducatif du Collège est centré sur la réussite scolaire et éducative de l'élève. «La réussite scolaire, explique le rapport, est poursuivie par une formation structurée et cohérente, par des liens entre les cours, par l'intégration des connaissances, par le développement d'outils nécessaires au succès». Quant à la réussite éducative, poursuit le rapport, elle «se traduit par une formation complète de la personne sur le plan affectif, intellectuel, physique, social et spirituel». Ce projet éducatif, adopté à l'automne 1997, n'était pas encore en vigueur lors de l'année de référence de l'évaluation, 1996-1997. Il a toutefois été rapidement partagé par l'ensemble du personnel, notamment parce qu'il découlait de la mission du Collège, actualisée en 1995.

Ce projet éducatif influence la mise en œuvre de la formation générale par le choix de certains cours en formation propre et complémentaire. C'est ainsi que le cours propre de Français (*Théâtre*), inscrit dans la tradition du Collège, permet «l'analyse et la production complète d'une pièce de théâtre présentée devant public». Il va cependant au delà de la seule réussite scolaire, «demande beaucoup d'autonomie et de sens des responsabilités», «permet une dynamique d'équipe poussée» et amène l'élève «à un haut niveau de communication». Autre exemple, le cours complémentaire dans le champ disciplinaire des Sciences de la religion permet le développement de la dimension spirituelle de la personne. Le projet éducatif exerce également une influence sur la manière dont le Collège et les professeurs portent une attention particulière à l'encadrement, au soutien et au suivi des élèves pour les aider à réussir leurs études. Ce dernier point sera approfondi plus loin.

En raison d'un choix institutionnel, les groupes homogènes n'existent pas au Collège André-Grasset. L'hétérogénéité des groupes y est atténuée par le fait que tous les programmes de DEC actuellement offerts sont de type préuniversitaire. Le Comité visiteur a par ailleurs constaté que les élèves appréciaient les groupes hétérogènes, parce qu'ils les mettaient en contact avec des objets d'études différents de ceux dont ils avaient l'habitude. En Français propre, le choix est offert entre le cours de *Théâtre* et celui de *Création littéraire*, introduit lors du Renouveau. Même si ces deux cours conviennent particulièrement, en raison de leur nature, aux élèves du programme d'*Arts et communication*, ils sont donnés de la même façon à tous les élèves, quel que soit leur programme. En Anglais propre, des liens sont établis entre les cours et les programmes des élèves par le choix des textes, des types de documents recherchés sur Internet, des sujets de travaux et de projets. Un effort de même nature commence à être réalisé en Philosophie propre.

La cohérence entre les contenus des cours de la formation générale propre et complémentaire et les objectifs de ces cours est examinée et démontrée de manière satisfaisante dans le rapport d'autoévaluation. Dans le cas de la formation propre en Français, les deux cours entre lesquels les élèves doivent choisir sont de nature différente mais n'en respectent pas moins les éléments de compétence et les standards prévus dans le devis ministériel. Entre autres, si l'accent est mis sur la communication orale dans le cours de *Théâtre* et sur la communication écrite dans le cours de *Création littéraire*, la production de textes écrits est présente dans le premier cours et l'expression orale l'est dans le second.

La Commission *suggère* au Collège de bien situer le rôle de la formation générale propre par rapport aux programmes qu'il dispense, puis d'accentuer l'adaptation des cours correspondants, notamment en Philosophie et en Français, aux programmes respectifs des élèves.

Les méthodes pédagogiques

L'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs et aux standards des cours de la formation générale fait l'objet d'un examen approfondi et rigoureux dans le rapport d'autoévaluation. Les méthodes pédagogiques sont variées; les plus utilisées sont : le cours magistral, le travail d'équipe, les exercices dirigés et la présentation de travaux par les élèves. Dans l'ensemble, les méthodes utilisées sont adéquates.

Les résultats du questionnaire auprès des diplômés et des finissants, de même que les propos recueillis par le Comité visiteur auprès des élèves rencontrés, ont mis en évidence certains points susceptibles d'amélioration : l'explicitation des liens entre les cours de formation générale, la progression des apprentissages en Anglais et en Éducation physique. L'examen,

par le Comité visiteur, des plans de cours utilisés pour la Philosophie en 1998-1999 a montré que des correctifs ont été apportés relativement à l'explicitation des liens entre les cours et à la progression des apprentissages. La Commission invite le Collège à continuer les efforts ainsi entrepris et à les faire également porter sur l'Anglais et l'Éducation physique.

Par ailleurs, la visite d'évaluation a permis de constater l'existence d'un écart entre l'appréciation des cours d'Anglais et de Philosophie par les élèves et l'interprétation qui en était faite par les professeurs. En Anglais, le niveau d'exigence gagnerait à être révisé à la hausse selon les élèves. En Philosophie, on peut se demander pourquoi une proportion significative des élèves ayant répondu au questionnaire ne voit pas dans les cours de cette discipline une occasion de développement de l'autonomie de la pensée. La Commission invite le Collège, ainsi qu'il se le propose, à pousser l'analyse «afin de mieux saisir les attentes non satisfaites des étudiants».

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

La pertinence des travaux demandés par rapport aux objectifs des cours n'est peut-être pas systématiquement vérifiée lors de l'approbation des plans de cours, parce que la Direction des études ne dispose pas encore d'une grille d'évaluation ainsi que cela sera développé au critère suivant. Il n'en demeure pas moins que, l'analyse très détaillée réalisée par le Comité d'autoévaluation le démontre bien, les travaux demandés aux élèves sont pertinents et leur permettent d'atteindre les objectifs des cours dans lesquels ils sont inscrits.

Au Collège André-Grasset, le recours aux plans cadres et aux plans de cours communs s'est développé depuis le Renouveau. Malgré cela, l'autoévaluation a révélé un certain nombre de cas où le principe de l'équivalence de la quantité de travail demandée aux élèves n'était pas respecté. En 1996-1997, dans le cas de l'un des trois cours de Philosophie, il n'existait pas de plan de cours commun. Ce plan de cours commun a été mis au point en 1998-1999. Dans les deux autres cours de Philosophie, un plan de cours commun était utilisé mais la responsabilité de voir à son respect était laissée à la bonne volonté de chaque professeur. Le Département de philosophie a déjà été invité à se donner les moyens d'assurer la coordination des cours et y travaille actuellement.

L'évaluation des apprentissages

Les départements procèdent chaque année à l'analyse des plans de cours relevant de leur discipline. De plus, les professeurs responsables d'un cours dans un département se réunissent régulièrement pour s'assurer de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) dans ce cours. Enfin, les départements vérifient régulièrement la conformité de leur politique départementale à la PIEA. La Direction des études, pour sa part, analyse chaque année tous les nouveaux plans de cours; quant aux autres plans de cours, elle les vérifie en procédant par échantillonnage. L'année prochaine, la Direction des études se donnera une grille d'analyse des plans de cours et analysera tous les plans de cours.

La Commission a examiné les plans de cours, les consignes pour les travaux, les sujets d'examen ainsi que les grilles de correction fournis par le Collège pour quatre disciplines de la formation générale commune et propre.

En Français, le plan du cours *Écriture et littérature* contient plusieurs des éléments requis, notamment : l'énoncé et les éléments de compétence, les critères de performance. Il demeure toutefois imprécis ou silencieux sur un certain nombre de points, dont le contexte de réalisation, les liens entre les activités d'évaluation et les objectifs, l'évaluation formative. Chacun des éléments de compétence est évalué, les modalités d'évaluation sont généralement appropriées aux objectifs mesurés et les critères de correction, adéquats. L'élève est évalué sur l'objectif général du cours à deux reprises, la seconde évaluation intervenant non à la fin du cours mais aux deux tiers du trimestre. L'examen final, quant à lui, en est un de connaissances, présenté sous forme de questions avec choix de réponses.

En Philosophie, le plan du cours *Philosophie et rationalité* est bien conçu et complet. La bibliographie pertinente et substantielle qu'il contient est digne de mention. Des évaluations formatives sont prévues. Le niveau de difficulté des diverses épreuves correspond aux standards définis pour le cours. Les grilles de correction sont adéquates. Il existe un examen de synthèse, mais il n'est obligatoire que pour les élèves n'ayant pas réussi les examens mesurant le degré d'atteinte des trois éléments de compétence.

En Anglais, le plan du cours *Communication et traduction* comporte tous les éléments nécessaires. Les objectifs du cours sont tous évalués, les modes d'évaluation conviennent à la nature des objectifs dont le degré d'atteinte est mesuré et le niveau de difficulté des épreuves correspond aux standards. Dix pour cent de la note sont attribués à des devoirs sélectionnés au hasard et à des exercices réalisés en classe, mais il n'y a pas d'évaluations purement

formatives. Une évaluation synthèse est prévue pour chacun des éléments de compétence. Les grilles de correction établissent clairement les critères de correction et ceux-ci sont adéquats.

En Éducation physique, le plan du cours *Danse aérobique* est assez complet. Toutefois, la façon de présenter les critères de performance pourrait être révisée. La bibliographie, même celle figurant dans le plan de cours plus récent examiné par le Comité visiteur, gagnerait à être mise à jour. Des évaluations formatives sont prévues. En ce qui concerne l'évaluation sommative, les instruments utilisés pour vérifier l'atteinte des différents objectifs sont peu appropriés. Par exemple, pour l'évaluation du premier objectif, un questionnaire du type résolution de problèmes conviendrait davantage qu'un test avec choix de réponses multiples. De plus, les instruments d'évaluation retenus pour les deux autres objectifs ne prennent pas suffisamment en compte les critères de performance 2.1, 2.2 et 3.1. Dans ces conditions, l'obtention de la note de passage ne garantit pas l'acquisition de la compétence correspondant au cours.

L'analyse de plusieurs plans de cours réalisée par le Collège dans son rapport et, sur place, par le Comité visiteur, ainsi que les informations obtenues par ce dernier lors de la visite ont révélé quelques autres anomalies. En Français, les règles de prise en compte de la qualité de la langue ne semblent pas claires. En Éducation physique, les professeurs éprouvent de la difficulté à évaluer l'atteinte de tous les objectifs visés. Par ailleurs, ils accordent une proportion relativement importante de la note à la participation dite active des élèves.

Les professeurs sont animés par une volonté évidente de bien évaluer leurs élèves, mais il leur reste encore une étape à franchir pour adapter leur pratique évaluative aux exigences du Renouveau. La Direction des études en est elle-même consciente puisqu'elle prévoit organiser une session de formation en évaluation. La Commission *suggère* au Collège de soutenir les professeurs dans leur responsabilité d'ajuster leurs moyens d'évaluation à l'approche par objectifs et standards.

Les épreuves synthèses de programmes

L'élaboration des épreuves synthèses de programmes a été confiée aux comités de programmes formés en 1995-1996, composés de professeurs de la formation spécifique, d'un professeur de Philosophie, d'un professeur de Français, d'un professeur d'Anglais et d'élèves. La première épreuve synthèse a été expérimentée en mai 1997. Les professeurs de la formation générale, à l'exception de ceux d'Éducation physique, participent à la correction des épreuves. Les élèves sont informés suffisamment à l'avance de l'existence de l'épreuve synthèse, de sa nature et de son importance pour l'obtention du DEC; leurs professeurs les préparent en conséquence.

Les deux exemples d'épreuve synthèse fournis dans le rapport d'autoévaluation sont ceux des programmes de *Sciences humaines* et d'*Arts et communication*. La première épreuve a été expérimentée à trois reprises. Elle consistait en quelques questions à développement portant sur trois textes – un pour le Français et la Philosophie, un autre pour l'Anglais et le troisième pour les disciplines des Sciences humaines – centré sur un thème : le XVIII^e siècle et le regard des Sciences humaines sur ce siècle. Les trois textes étaient remis aux élèves trois semaines avant l'épreuve. L'épreuve pour le programmes d'*Arts et communication* a été expérimentée une fois. Les élèves assistaient à la projection d'un film dont le dialogue était en anglais, puis devaient répondre à deux questions de synthèse à choisir dans une liste de trois; la correction tenait compte de la qualité de la maîtrise de la langue. Le bilan de l'expérimentation a ensuite été fait. Il a été décidé de modifier la formule de l'épreuve en l'associant au cours de méthodologie sur l'intégration des acquis en *Sciences humaines* et à l'activité d'intégration en *Arts et communication*.

La participation des professeurs de la composante de formation générale à la mise en œuvre des épreuves synthèses de programmes et l'intégration de cette composante dans les épreuves constituent l'une des forces de la formation offerte par le Collège.

* * *

Après son passage à une direction laïque, en 1994, le Collège a actualisé son projet éducatif. Centré sur la réussite scolaire et éducative de l'élève, il est partagé par tout le personnel et influence la mise en œuvre de la formation générale, entre autres par le choix de certains cours propres et complémentaires. Un effort reste à fournir pour approfondir la réflexion sur la nature de la formation générale propre et l'adaptation, aux programmes des élèves, des cours correspondants.

L'adéquation entre les méthodes pédagogiques et les objectifs et standards des cours de la formation générale a été examinée avec soin dans le rapport d'autoévaluation; ces méthodes sont variées et, dans l'ensemble, adéquates.

Des progrès ont été réalisés, depuis l'autoévaluation, relativement à l'équivalence de la charge de travail dans le cas des cours donnés par plus d'un professeur.

Quelques ajustements des modes d'évaluation aux exigences du Renouveau restent à faire. Cette tâche devrait être facilitée par la grille d'évaluation des plans de cours dont l'élaboration et l'utilisation sont prévues pour l'année prochaine.

La contribution des professeurs de la formation générale à la mise au point des épreuves synthèses de programmes est à ranger parmi les forces du dossier.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Le rapport d'autoévaluation fait état d'un certain nombre d'activités de perfectionnement auxquelles les professeurs ont pu participer. C'est ainsi, par exemple, que des sessions de formation ont été organisées sur les implications de l'approche par objectifs et standards et qu'une journée pédagogique a été consacrée à l'épreuve synthèse de programme. Le rapport fait également état de manuels réalisés par des professeurs du Collège. C'est le cas, par exemple, des deux manuels suivants, *Français ensemble 2* et *Français ensemble 3*, dont la préparation «a donné lieu à une vaste consultation auprès d'une vingtaine de professeurs de Français du réseau collégial». Il est par ailleurs intéressant de noter que des membres du corps professoral et du personnel de direction ont eu un rôle à jouer, à l'échelle provinciale, dans l'application du Renouveau.

Le personnel du Collège se signale par son professionnalisme, son dévouement, sa pleine adhésion au projet éducatif institutionnel et son souci de la réussite des élèves. Un peu de résistance a pu se manifester chez des professeurs face au double changement occasionné par le passage du Collège à une direction laïque et l'implantation du Renouveau. Cette résistance s'est toutefois amenuisée au fil du temps et la volonté d'adaptation des intéressés a progressivement pris le dessus.

Il serait profitable que les professeurs puissent rencontrer des collègues de l'extérieur afin de confronter leurs points de vue et de mettre en commun leurs expériences respectives. La Commission *suggère* au Collège de prendre les mesures nécessaires, ainsi qu'il l'envisage lui-même, pour que les professeurs bénéficient plus souvent d'activités de ressourcement collectif au plan local et externe.

En matière de ressources matérielles, le Collège est particulièrement bien doté et aménagé. Entre autres, les concepteurs de la bibliothèque ont fait preuve d'imagination pour tirer parti

des locaux alloués et le résultat s'avère pratique et agréable. Des centres d'études aménagés pour les élèves des différents programmes, équipés de micro-ordinateurs et situés près des bureaux des enseignants, sont très appréciés des élèves. Autre exemple, les locaux réservés à la pratique de l'activité physique sont vastes et adéquatement équipés.

Le Collège est également bien équipé en matière d'audiovisuel et d'informatique; en voici des exemples. «Deux centres multimédia ont été installés pour soutenir les cours nécessitant des présentations filmiques, vidéo, etc.» Un laboratoire de langues, pourvu des appareils appropriés, jouxte la classe d'enseignement en Anglais. Le manque de micro-ordinateurs, signalé par des élèves dans le questionnaire, a été rapidement comblé par l'ajout d'un laboratoire d'informatique équipé d'une vingtaine d'appareils. Les micro-ordinateurs disposés dans la bibliothèque, dans le centre d'études pour les élèves, dans les laboratoires d'informatique et les trois «îlots informatiques» réservés aux professeurs sont reliés en réseau depuis 1996 et à Internet depuis 1997.

Des lacunes existent cependant en ce qui concerne la disponibilité, à la bibliothèque, de certaines catégories d'ouvrages. Dans le questionnaire, plus du tiers des élèves avaient répondu que les ouvrages recommandés par les professeurs n'étaient pas en nombre suffisant à la bibliothèque. De plus, la visite d'évaluation a permis de constater que, même en consultant la liste des achats des trois dernières années dans les disciplines de la formation générale, la collection des documents écrits a besoin d'être rajeunie, particulièrement en ce qui concerne les nouveaux documents didactiques qui ont cours dans le réseau et qui ont été développés aux fins de la mise en œuvre du Renouveau. La Commission *suggère* au Collège de prendre les mesures appropriées pour combler les lacunes de la bibliothèque en matière d'ouvrages recommandés par les professeurs de la formation générale et d'ouvrages didactiques récents.

La gestion

Les structures administratives introduites avec le Renouveau – Commission des études, Direction des études et comités de programmes – sont toutes en place et fonctionnent adéquatement. Un partage des responsabilités clair et les avantages liés à la taille du Collège permettent aux diverses instances de fonctionner dans un climat de confiance et de convivialité.

L'évaluation a toutefois révélé que si les contacts étaient bons entre les professeurs et la Direction, entre les professeurs de la formation générale et ceux de la formation spécifique, ils n'étaient pas suffisants entre les professeurs de la formation générale. Il est ainsi expliqué, dans le rapport, que «les cours de formation générale dans le contexte du Renouveau partagent des objectifs communs et que les professeurs auraient intérêt à arrimer leurs pratiques». Par ailleurs, étant donné les commentaires entendus lors de la visite d'évaluation sur le nombre de comités et les exigences que cela représente, le Collège aurait avantage à faire preuve de souplesse dans la mise en œuvre de la structure de concertation envisagée pour les professeurs de la formation générale commune et propre, et à se montrer réaliste en établissant l'échéancier correspondant.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Pour la cohorte de 1994, les moyennes au secondaire des élèves du Collège André-Grasset ont été comparables (à 1,5 % près) à celles du réseau en *Sciences de la nature* et en *Arts et communication*, et légèrement supérieures (de 3 %) en *Sciences humaines*.

En Français, pour le premier cours de formation commune, les taux sont moyens, voire faibles, surtout au trimestre d'hiver où les taux ont tous été inférieurs à 60 % pendant les trois années considérées (1994-1995 à 1996-1997). Le Collège note que les élèves qui réussissent aisément ce cours au trimestre d'automne obtiennent de bons résultats dans les trois suivants et que «ceux qui l'échouent ont généralement une faiblesse importante en langue», faiblesse que la reprise du cours, au trimestre d'hiver, ne semble pas vraiment corriger dans bon nombre de

cas. Pour les trois autres cours de Français, les taux de réussite sont élevés et supérieurs aux taux moyens calculés pour le réseau. Aux épreuves de Français de mai 1996 à mai 1998, les élèves du Collège André-Grasset ont obtenu des taux de réussite presque toujours égaux ou supérieurs à 80 %, et souvent supérieurs aux taux moyens du réseau.

En Anglais, les taux de réussite varient beaucoup et ils sont plus souvent inférieurs que supérieurs à ceux du réseau. En Philosophie et en Éducation physique, les taux sont élevés, stables et pratiquement toujours supérieurs à ceux du réseau.

En *Arts et communication*, en *Sciences humaines* et en *Sciences de la nature*, les taux de diplomation dans les délais prévus ont été, respectivement, de 31 %, 32 % et 45 % pour la cohorte de 1994. Ces trois résultats étaient supérieurs, d'une dizaine de points, à ceux calculés pour le réseau. Par ailleurs, la proportion des finissants auxquels il manquait au moins un cours de formation générale et un autre de formation spécifique pour obtenir le DEC, dans la durée prescrite, allait du 1/3 à la 1/2 dans les trois programmes. La Commission invite donc le Collège, dans la ligne des actions qu'il envisage pour améliorer la réussite de ses élèves, à circonscrire les causes des échecs et des abandons qui retardent la diplomation, à identifier les cours de la formation générale éventuellement en cause, particulièrement en Anglais, et à apporter les correctifs nécessaires.

L'encadrement des élèves

Plusieurs mesures existent : en voici quelques exemples. Le Collège procède au dépistage des élèves éprouvant des difficultés en français. Ceux-ci sont alors dirigés vers le Service d'aide et de consultation en langue écrite (SACLÉ). À l'occasion du bulletin de mi-session, les élèves ayant enregistré des échecs dans 50 % et plus de leurs cours reçoivent une lettre de sensibilisation et sont invités à rencontrer un éducateur. De façon plus générale, en raison d'un choix institutionnel, les élèves peuvent toujours compter sur un suivi et un soutien personnalisés de leurs professeurs.

D'autres mesures d'aide ont été mises sur pied depuis l'implantation du Renouveau de l'enseignement collégial. Tel est le cas des centres d'études regroupant les élèves par programme, déjà mentionnés. Ces centres d'études, installés près des bureaux des professeurs, équipés de micro-ordinateurs, aménagés pour le travail individuel et le travail d'équipe, sont particulièrement appréciés des élèves. Le Collège offre une session d'accueil et d'intégration. Les élèves plus faibles y acquièrent des méthodes de travail, y bénéficient de sessions d'orientation, tout en suivant quelques cours du programme régulier; ils doivent également s'inscrire au Service d'aide et de consultation en langue écrite, à raison d'une heure par

semaine. Par ailleurs, la Commission a pris note de la décision prise par le Collège en 1996-1997, dans une perspective d'aide à la réussite, d'alléger le premier trimestre en déplaçant un cours complémentaire de la première à la deuxième année. En effet, ce premier trimestre est celui qui comportait le plus grand nombre d'heures dans plusieurs programmes.

Divers moyens sont utilisés pour informer les élèves de l'existence de ces mesures. Au début du trimestre d'automne, le directeur général et le directeur des études rencontrent à cette intention chaque groupe d'étudiants. Autre exemple, un bulletin d'information hebdomadaire, *Dernière heure*, est remis à chaque élève pour lui fournir les renseignements nécessaires au bon déroulement du trimestre.

Dans le questionnaire, enfin, les élèves qui ont bénéficié des services de soutien et des mesures d'encadrement ont répondu qu'ils en avaient été satisfaits.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Collège André-Grasset est de qualité.

Le projet éducatif, actualisé pour tenir compte de la laïcisation de la Direction du Collège, est centré sur la réussite scolaire et la formation complète de la personne; il influence la mise en œuvre de la formation générale, entre autres par le choix de certains cours propres et complémentaires. Les méthodes pédagogiques sont, dans l'ensemble, adéquates. Des progrès ont été réalisés, depuis l'autoévaluation, relativement à l'équivalence de la charge de travail dans le cas des cours donnés par plus d'un professeur. Le bon degré de participation des professeurs de la composante de formation générale à la conception et à la mise en œuvre des épreuves synthèses de programmes constitue l'un des points forts de la formation offerte par le Collège.

Le personnel du Collège se signale par son professionnalisme, son dévouement et son souci de la réussite des élèves. Le Collège est bien pourvu en matière de ressources matérielles, informatiques et d'équipement audiovisuel. Les bons taux de diplomation des élèves sont en grande partie attribuables aux nombreuses mesures d'encadrement dont ils profitent et au suivi personnalisé dont ils bénéficient de la part de leurs professeurs.

La Commission suggère au Collège de bien situer le rôle de la formation générale propre par rapport aux programmes qu'il dispense puis d'accentuer l'adaptation des cours correspondants aux programmes respectifs des élèves; de soutenir les professeurs dans leur responsabilité d'ajuster leurs moyens d'évaluation à l'approche par objectifs et standards; de voir à ce que les professeurs bénéficient plus souvent d'activités de ressourcement collectif, sur place et à l'extérieur; de combler les lacunes de la bibliothèque en matière d'ouvrages recommandés par les professeurs de la formation générale et d'ouvrages didactiques récents.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège André-Grasset a souscrit à l'analyse faite par la Commission. Au-delà des remarques qui ont amené quelques précisions et nuances au rapport, le Collège a fait état d'actions réalisées, entreprises ou prévues afin d'améliorer la composante de formation générale de ses programmes de DEC. La Commission en a pris bonne note.

Actions réalisées ou entreprises

En Français, les professeurs ont élaboré «de nouveaux ateliers de maîtrise de la langue maternelle qui seront intégrés aux divers plans de cours». De plus, «une journée pédagogique avec l'ensemble du personnel enseignant a permis d'insister sur la responsabilité collective envers la maîtrise de la langue maternelle» par les élèves «et de suggérer des moyens précis pour mieux assumer cette responsabilité».

En Philosophie, les professeurs «ont révisé leur plan cadre et notamment précisé quelques éléments importants du cours de philosophie 103».

En Anglais, les plans de cours de la formation propre comprendront désormais «un texte qui décrit les liens du cours avec celui de la formation commune».

En Éducation physique, «une liste d'une trentaine de volumes à acheter a [...] été remise au responsable du Centre des ressources didactiques pour assurer la mise à jour de la documentation dans ce secteur». En outre, les professeurs «ont rédigé un document qui présente les liens entre les trois ensembles, en s'inspirant des intentions éducatives»; ce document «paraîtra dans tous les plans de cours l'an prochain».

Actions prévues

Les actions envisagées dans le rapport d'autoévaluation du Collège ont été rassemblées dans un Plan d'action qui identifie avec précision les responsables de chacune d'entre elles. La Direction devra rendre compte de l'application de ce Plan devant le Conseil d'administration du Collège.

La Commission estime que les actions ainsi réalisées, entreprises et prévues contribueront à améliorer la mise en œuvre de la formation générale au Collège André-Grasset.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président